



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires du Rhône

BILAN

de la RECONSTITUTION FORESTIÈRE
dans le DÉPARTEMENT du RHÔNE

après les TEMPÊTES de DÉCEMBRE 1999

2013

État des lieux avant tempête

(source IFN 94 actualisée en 1999)

Département du Rhône

Superficie du département : 326 000 Ha

Superficie forestière : 70 000 Ha (taux de boisement 21,5 % - feuillus 50% / résineux 50 %
forêt privée 96 % / forêt publique 4 %)

Volume sur pied : 14,5 Mm³ (feuillus 5,4 Mm³ – résineux 9,1 Mm³)

Un des plus petits départements métropolitains avec un taux de boisement en dessous de la moyenne nationale

Monts du Beaujolais (région IFN)

Superficie Monts du Beaujolais 70 000 Ha

Superficie forestière : 38 000 Ha (taux de boisement 54,9 % - feuillus 25 % / résineux 75 %
forêt privée 94 % / forêt publique 6 %)

Volume sur pied : 9,5 Mm³ (feuillus 1,4 Mm³ – résineux* 8,1 Mm³)

** Les résineux des Monts du Beaujolais sont, avant tempête, sensiblement constitués pour moitié de sapin épicéa et pour moitié de douglas (3 % autres résineux).*

Une région forestière très largement enrésinée, représentant plus de la moitié de la surface forestière départementale et 90 % du volume de bois résineux du Rhône.

Cette région a supporté à elle seule 90 % des dégâts forestiers des tempêtes de décembre 1999 et 97 % des volumes de chablis résineux en sont issus.

Du fait de cette localisation des dégâts et de l'importance économique prépondérante des résineux dans le département, le présent bilan s'attachera uniquement aux conséquences forestières des tempêtes de décembre 1999 dans les Monts du Beaujolais.



Dégâts des tempêtes de décembre 1999 (source IFN 2003)



Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999 l'ouragan Martin a atteint les Monts du Beaujolais avec des vents approchant parfois les 180 km/h. Les résultats chiffrés de cette tempête sur le massif forestier peuvent être synthétisés ainsi :

Monts du Beaujolais	Forêt publique		Forêt privée		Total		
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Général
Surface forestière (Ha)	100	2200	11400	24500	11500	26700	38200
Volume sur pied avant tempête (milliers de m ³)	12	706	1391	7393	1403	8099	9502
Production brute (milliers de m ³)		40		410		450	
Volume annuel moyen de l'exploitation forestière dans le département (milliers de m ³ BR) (1)					15	225	240
Dégâts importants et peuplements rasés (types IFN 3 et 4 en Ha) (2)	20	1040	1060	3960	1080	5000	6080
Pourcentage des surfaces sinistrées de façon importante	20 %	47 %	9 %	16 %	9 %	19 %	16 %
Peuplements rasés (type IFN 4 en Ha) (2)	15	880	535	2870	550	3750	4300
Pourcentage des surfaces rasées	15 %	40 %	5 %	12 %	5 %	14 %	11 %
Volume des dégâts (milliers de m ³)	4	395	152	1260	156	1655	1811
Pourcentage des dégâts en volume	33 %	56 %	11 %	17 %	11 %	20 %	19 %
Observations		10 ans de production brute		3 ans de production brute		3,5 ans de production brute et	
					11 ans de récolte	7,2 ans de récolte	7,5 ans de récolte

(1) : source EAB (moyenne 1990-1998)

(2) : type 3 : 50 % ou plus du couvert détruit
type 4 : 90 % ou plus du couvert détruit

Bien que touchant une superficie boisée relativement faible, la violence de la tempête et les forts volumes sur pied présents ont induit un taux de dégât particulièrement important et parmi les plus élevés de ceux constatés en France. La forêt publique a particulièrement souffert de cet événement, puisque elle est détruite dans les Monts du Beaujolais et tout type de dégâts confondus, à plus de 50 % du fait de sa situation sur les crêtes et du fort volume de résineux qui y était présent (446 m³/Ha en moyenne).

Reconstitution forestière après tempête

Déroulement

Les Monts du Beaujolais étant l'une des régions forestières sinistrées les plus à l'est du massif central et disposant de volumes importants de bois résineux qualitativement bon compte tenu des circonstances, ont très rapidement bénéficié des moyens importants d'exploitation forestière issus des grosses scieries de l'Ain et de l'arc alpin. La présence du siège de la COFORET au sein du massif et de ses capacités humaines, matérielles et commerciales ont également grandement favorisé une exploitation rapide des bois.

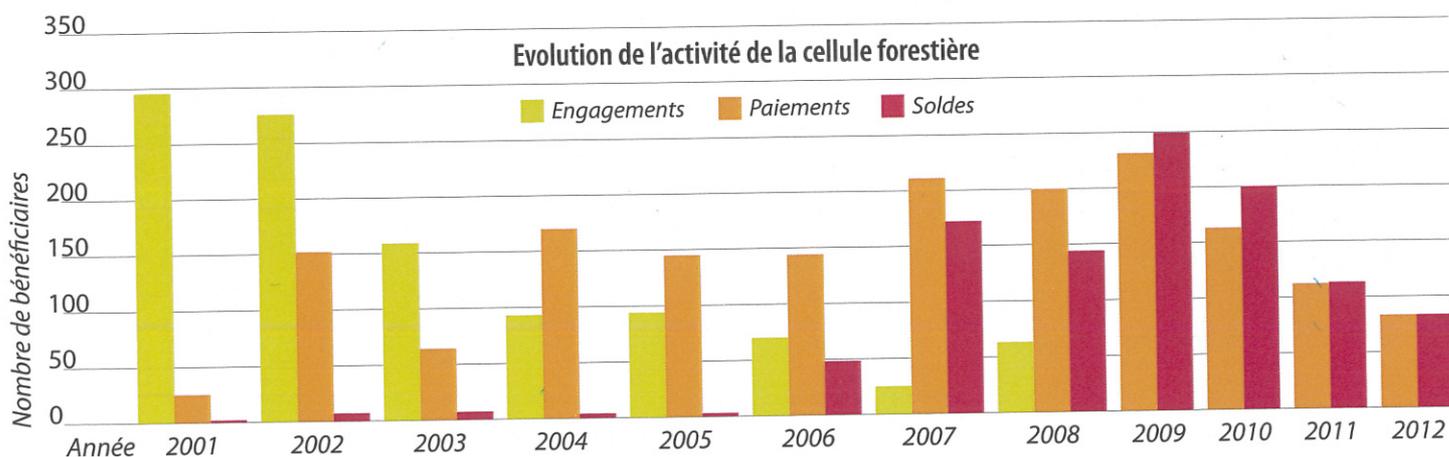
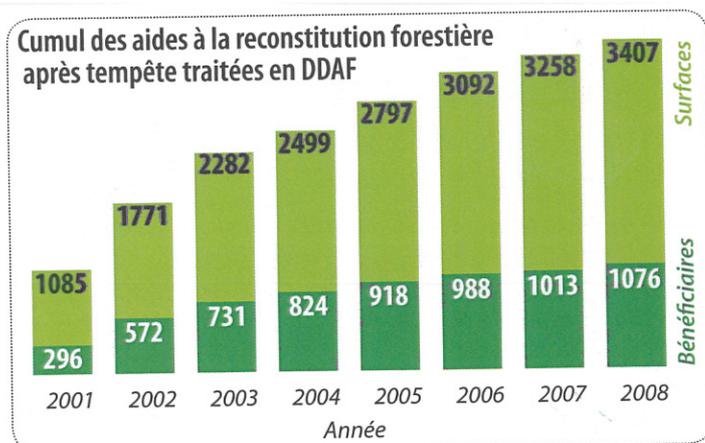
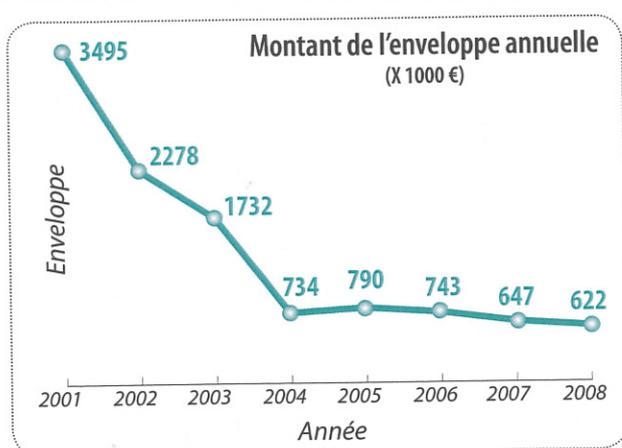
Commencée parfois dès les premiers jours de janvier 2000, l'exploitation s'est attaché à évacuer en premier lieu les bois blancs (volis ⁽¹⁾ de sapin/épicéa), réservant celle des chablis ⁽²⁾ de douglas, moins susceptibles de piqûre et de bleuissement, à une période ultérieure.

Opérationnel en région Rhône-Alpes fin 2000, le programme d'aide financière de l'État et de l'Union européenne à la reconstitution forestière après tempête, très attendu des propriétaires forestiers, a immédiatement reçu un accueil très favorable. Dès les premiers mois de l'année 2001 plusieurs dizaines de dossiers représentant quelques centaines d'hectares à reconstituer ont été déposés en DDAF. La relative simplicité à cette période de la procédure d'aide et la disponibilité de crédits importants ont ainsi permis dans le Rhône, dès 2001, l'octroi de presque 300 dossiers d'aides à la reconstitution forestière représentant plus de 1 000 ha de terrains sinistrés.

Dès 2002 la diminution constante de l'enveloppe de crédits dédiés à cette mesure a nécessité la création et la gestion de files d'attente et huit années ont été nécessaires pour achever la mise en œuvre de ce programme d'aide.

(1) volis : arbres brisés par le vent ; (2) chablis : arbres déracinés par le vent

Les trois tableaux ci-après résument son déroulement dans le département du Rhône :



Effectuée avec des moyens budgétaires nationaux limités et gérée dans un contexte constant de diminution des effectifs, la reconstitution forestière après la tempête de 1999 a monopolisé la presque totalité de la cellule forestière de la DDAF/DDT du Rhône pendant 10 ans. L'attribution des aides, le contrôle des travaux puis leur paiement a de ce fait nécessité un étalement dans le temps important.

Résultats

La reconstitution forestière après les tempêtes de décembre 1999 étant arrivée à son terme dans le département du Rhône, le bilan technique peut aujourd'hui être entrepris.

Données générales par nature de propriété

	Forêt publique		Forêt privée		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre
Demandes d'aide	88	8 % du total	988	92 % du total	1076
<i>dont</i>					
Conseil Général	49	4,6 % du total			
Hôpitaux	9	1 % du total			
Communes	26	2,4 % du total			
CCAS	4	Non significatif			
Privées via COFORET			442	41 % du total	
Privées individuelles			546	51 % du total	

Du fait du morcellement de la forêt privée et de l'omniprésence de la COFORET qui en a regroupé à elle seule plus de 40 % sous forme de dossiers collectifs, plus de mille demandes d'aide ont été déposées. Cette forme de dossier a permis à de nombreux propriétaires privés ayant subi un sinistre de moins d'un hectare d'être financièrement aidé.

	Forêt publique		Forêt privée		Total
	Hectare	Pourcentage	Hectare	Pourcentage	Hectare
Surface aidée	740	22 % du total	2660	78 % du total	3400
Surface reconstituée : 3 000 ha	700	23 % du total	2300	77 % du total	3000
Taux de réalisation		95 %		86 %	
Surface moyenne par demande	8,0		2,3		2,8

Au final sur les 3 400 ha de surfaces aidées ce sont donc 3 000 ha de forêts sinistrées qui ont été reconstitués soit environ 70 % des surfaces annoncées par l'IFN comme totalement rasées par la tempête.

La forte disparité constatée en terme de taux de reconstitution entre les forêts publiques (700 ha effectivement reconstitués représentant 78 % des surfaces rasées) et les forêts privées (2300 ha reconstitués soit 68 % des surfaces rasées) s'explique par le fait que seuls les peuplements résineux productifs détruits ont fait l'objet de travaux en forêt privée, les forêts feuillues sinistrées étant dans leur très grande majorité régénérées naturellement.

Ramené aux surfaces résineuses détruites, ce taux ressort en effet uniformément à 80 % quel que soit le type de propriété et la différence observée dans le taux de réalisation des aides accordées (95 % en forêt publique contre 86 % en forêt privée) ne provient que de la qualité des dossiers présentés.

Cette surface qui peut sembler relativement faible vis à vis des 6 080 ha annoncés par l'IFN comme sinistrés à plus de 50 %, s'explique essentiellement par le peu d'intérêt économique des peuplements feuillus touchés et par l'exploitation à minima des bois résineux restant sur pied après le passage de la tempête. En effet, les cours des bois résineux ont été fortement et durablement affectés par les tempêtes de décembre 1999 et seules les demandes d'aide les plus récentes en forêt privée, ont concerné des peuplements seulement partiellement sinistrés.

**Surfaces reconstituées
par modalités techniques
et par nature de propriétaire**

	Forêt publique		Forêt privée	
	hectare	pourcentage	hectare	pourcentage
Surface totale R reconstituée	700 = R1	100 % du total R1	2 300 = R2	100 % du total R2
<i>dont</i>				
Résineux	560	80 % du total R1	2 225	97 % du total R2
Feuillus	140	20 % du total R1	75	3 % du total R2
Plantation en plein	520	74 % du total R1	2 250	98 % du total R2
<i>dont</i>				
Douglas	280	40 % du total R1	2 075	90 % du total R2
Mélèze	45	6 % du total R1	80	3 % du total R2
Sapin	38	6 % du total R1	11	Non significatif
Epicéa	17	2 % du total R1	3	Non significatif
Pins	45	6 % du total R1	11	Non significatif
Total plantation résineuse	425	60 % du total R1	2 180	95 % du total R2
Chêne	21	3 % du total R1	1	Non significatif
Hêtre	18	3 % du total R1	1	Non significatif
Châtaignier	0	-	2	Non significatif
Erable	40	5 % du total R1	40	2 % du total R2
Chêne rouge	0	-	21	1 % du total R2
Merisier	11	2 % du total R1	1	Non significatif
Frêne	5	1 % du total R1	4	Non significatif
Total plantation feuillue	95	14 % du total R1	70	3 % du total R2
Régénération naturelle résineuse avec enrichissement	135	20 % du total R1	30	1 % du total R2
<i>dont</i>				
Enrichissement résineux	113	16 % du total R1	30	1 % du total R2
Enrichissement feuillus	22	4 % du total R1	0	-
Biodiversité résineuse (bordures de mélèze)	0	-	15	Non significatif
Biodiversité feuillue (bouquets et bordures)	45	6 % du total R1	5	Non significatif

L'examen de ce dernier tableau montre bien la différence fondamentale dans les techniques employées en forêt publique et en forêt privée lors de cette reconstitution forestière :

Forêt publique :

Entraînés par le Conseil Général du Rhône, soucieux de remettre en valeur son patrimoine forestier en cohérence avec le classement de celui-ci en Espace Naturel Sensible tel qu'il l'avait lui-même souhaité, les propriétaires de forêts publiques, par ailleurs incités par l'Office national des forêts, ont souhaité de façon plus ou moins marquée diversifier les surfaces reconstituées.

Ainsi, le douglas, pierre angulaire des reboisements effectués depuis plusieurs dizaines d'années dans ces forêts n'a été réutilisé que sur 40 % des surfaces reconstituées, 20 % étant reboisés avec d'autres essences résineuses (sapin, épicéa, mélèze, pins).

Sur les 40 % restant, la moitié a bénéficié de travaux moins coûteux de régénération naturelle, l'autre moitié étant reboisée en feuillus sociaux (chêne, hêtre) ou précieux (érable sycomore, frêne, merisier).

Il est à noter que d'une manière quasi systématique des bouquets feuillus ont été intégrés lors de chaque reboisement résineux d'une certaine ampleur.

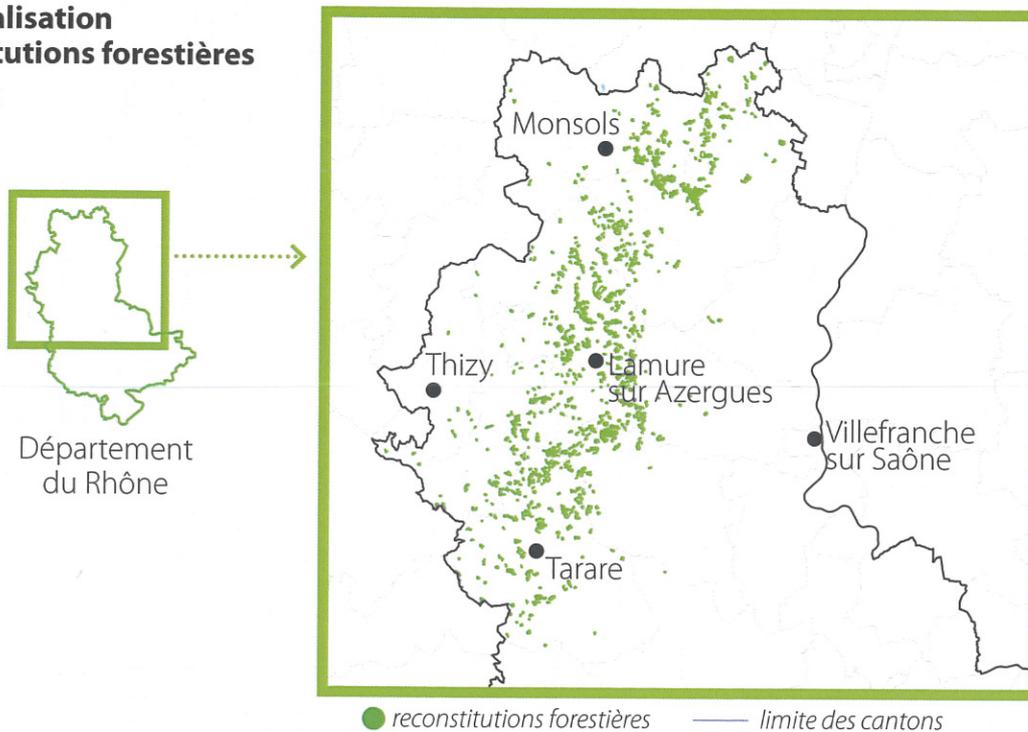
Forêt privée :

Soumis à des contraintes financières plus importantes, les propriétaires privés ont quant à eux fait appel de façon très abondante (90 %) à des reboisements classiques de douglas. A cela plusieurs raisons peuvent être évoquées au delà du souci compréhensible de rentabilité consécutif à une perte financière considérable :

- meilleure conservation des bois de douglas sinistrés facilitant leur commercialisation,
- maintien depuis 10 ans du cours du douglas à des niveaux similaires ou supérieurs à ceux du sapin et de l'épicéa
- coût d'entretien des plantations de douglas réduit vis à vis des résineux à bois blanc.

Les deux autres essences réellement employées en forêt privée lors de cette reconstitution forestière sont le mélèze (en plantation en plein ou en bordures) et dans une moindre mesure l'érable sycomore, de telle sorte que les feuillus ne représentent au final que 3 % des superficies reconstituées et que les surfaces aidées mises en régénération naturelle sont infimes. On peut cependant supposer qu'une grande partie des surfaces forestières privées sinistrées et n'ayant pas fait l'objet de demandes d'aide ont évolué de fait vers ce mode de traitement.

Carte de localisation des reconstitutions forestières



Conclusions

Fortement sinistrée sur 19 % de sa surface et rasée à 14 % par la tempête des 27 et 28 décembre 1999, la forêt résineuse des Monts du Beaujolais a, dix ans plus tard, pansé ses plaies les plus visibles.

Aux futaies de sapin et aux plantations de douglas sinistrées représentées sensiblement par moitié avant la tempête, ont succédé une très forte majorité (85 %) de jeunes peuplements de douglas auxquels on peut ajouter ceux de mélèze (4 %), nouveau venu dans le massif.

La volonté affichée par l'État était de favoriser une reconstitution forestière plus soucieuse de biodiversité et moins soumise aux aléas climatiques.

La taille réduite initiale de la cellule en charge de la forêt à la DDAF/DDT dans un petit département forestier comme le Rhône, a nécessité de recourir pendant dix ans à de multiples contrats d'emploi à durée déterminée pour faire face à la tâche exceptionnelle que lui imposait le traitement des conséquences de la tempête de décembre 1999.

Au-delà de la satisfaction de voir s'effacer progressivement les stigmates de cette tempête, on ne peut donc s'empêcher de constater qu'en forêt privée cette catastrophe s'est traduite par une accélération de la monoculture du douglas avec les risques phytosanitaires qui en découlent.

De même, les contraintes de personnel n'ont pas permis d'inciter réellement, dans les zones dévastées et en l'absence de peuplement, ni à la création de dessertes forestières enfin fonctionnelles ni à des pratiques sylvicoles minimisant les risques climatiques.

Seule la forêt publique et notamment celle du Conseil Général du Rhône, forte d'une volonté politique, de moyens financiers mais également de l'existence sur le terrain de gestionnaires compétents en nombre suffisant, a pu entamer une réelle évolution en ce sens.

BILAN

de la RECONSTITUTION FORESTIÈRE
dans le DÉPARTEMENT du RHÔNE
après les TEMPÊTES de DÉCEMBRE 1999

Direction Départementale des Territoires
du Rhône
service Eau et Nature

165 rue Garibaldi - CS 33862 - 69401 Lyon cedex 03

